

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du vendredi 17 juin 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi dix-sept juin à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

10 Juin 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	15	1	16

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme COUPEY Sylvie, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme MARTIN Nathalie, Mme PELLETIER Séverine, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr DESUMEUR Alex, Mr DOGMAZ Hasan, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MONTARON Philippe, Mr MUTTERER Fabrice, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mr CHATELAIN Jackie donne pouvoir à Mr ROUTIER

Secrétaire de séance : Mr DOGMAZ Hasan

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou, Mr Romain LAUTIER

Le absents sont excusés

Décision Modificative n°1	Rapport
	N°3

Une décision modificative au budget 2022 a dû être effectuée pour prendre en compte des dépenses imprévues.

La Décision modificative simplifiée est donc la suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	334,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	3 186,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 520,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	3 560,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 560,00 €	3 560,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Aussi, il est demandé aux membres du Comité syndical de prendre acte que la somme de 3 560 € est transférée du compte 022 « Dépenses imprévues (exploitation) » aux comptes suivants :

- 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » : 40 €
- 6135 « Locations mobilières » : 334 €
- 614 « Charges locatives et de copropriété : 3 186 €

Sébastien Polster
 Alex DESUREUR
 P. JOURNON
 Th. Foulon Herpe
 JM COUTEAU
 D WALLÉ
 F. TITTERER
 N. Martin

MADROT.C.
 BÉZIN
 BERGÉ
 H. DOGNAZ
 S. COUPEY
 T. Roussel
 O. GUICHARD

DELIBERATION

Aussi, il est demandé aux membres du Comité syndical de prendre acte que la somme de 3 560 € est transférée du compte 022 « Dépenses imprévues (exploitation) » aux comptes suivants :

- 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » : 40 €
- 6135 « Locations mobilières » : 334 €
- 614 « Charges locatives et de copropriété » : 3 186 €

Vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 20 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Président

Olivier Engrand

